PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE

Tél. : 080/29.28.27

ADMINISTRATION COMMUNALE DE VIELSALM
Rue de l'Hôtel de Ville, 5 6690 VIELSALM

Monsieur François DESQUENES
Ministre wallon du Territoire, des
Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux
Rue d'Harscamp, 22
5000 NAMUR

Reçu le
04 MAI 2026

Vielsalm, le 15 avril 2026

Objet : Institution provinciale – Note d'orientation du Gouvernement wallon – Identification des missions supracommunales essentielles – Avis - Décision

Monsieur le Ministre,

Nous vous transmettons, en annexe, la délibération adoptée par le Conseil communal en sa séance du 13 avril 2026 relative à l'objet susmentionné.

Le Collège communal vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de sa considération distinguée.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Anne-Catherine PAQUAY

Le Bourgmestre,

Elie DEBLIRE

Agent traitant : *Anne-Catherine PAQUAY* - ☎ : *080/29.28.11* – E-mail : *ac.paquay@vielsalm.be*

COMMUNE DE VIELSALM

E X T R A I T
DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 13 avril 2026 n° 22

Présents : M. DEBLIRE, *Bourgmestre-Président*;
MM. WILLEM, JEUSETTE, Mme KLEIN, M. LEJEUNE, *Echevins*
Mme HEYDEN, MM. RION, GERARDY, DREHSEN, DEROCHETTE, Mmes LUXEN, BOMBOIR, COUNSON, DELFORGE, MM. BODSON, MAGNEE, Mme BOULANGER, M. LAMBERTY, *Conseillers communaux*
Mme A.C. PAQUAY, *Directrice générale*

Objet : Institution provinciale – Note d'orientation du Gouvernement wallon - Identification des missions supracommunales essentielles – Avis - Décision

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le courrier du 22 décembre 2025 de Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux sollicitant l'avis du Conseil communal qui identifierait les missions supracommunales que le Conseil souhaiterait voir conservées ou développées, au niveau du territoire provincial car jugées indispensables aux regards des enjeux de notre population et de notre territoire ;

Considérant les missions actuelles de la Province de Luxembourg ;

Considérant que la province de Luxembourg présente des spécificités territoriales importantes, notamment en raison de son étendue, de la dispersion de sa population et de sa faible densité démographique, qui impliquent des besoins particuliers en matière d'organisation des services publics et d'accompagnement des Communes ;

Considérant que la province de Luxembourg n'héberge, excepté la Ville d'Arlon, aucune grande ville de plus de 30.000 habitants, et que donc, la structuration des services ne peut pas rayonner depuis ce type de pôle comme c'est le cas dans les autres provinces ;

Considérant que l'Institution provinciale joue un rôle essentiel de coordination, de mutualisation et d'action supracommunale, complémentaire à celui des Communes, des intercommunales et de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du pouvoir fédéral ;

Considérant le travail de modernisation entrepris par l'Institution provinciale, ayant permis de clarifier, rationaliser et recentrer ses missions, et d'opérer des choix structurants ;

Considérant les efforts réalisés par la Province de Luxembourg depuis 2012 : diminution du nombre de bâtiments, diminution des dépenses de fonctionnement (économies d'énergie, ...), réduction de 150 ETP (sans licenciement) entre 2012 et 2025, évolution constante des missions vers un recentrage de celles-ci ;

Considérant que la Province de Luxembourg n'effectue aucune mission dans des domaines tels que, par exemple, la mobilité, le logement, l'enseignement supérieur, l'enseignement secondaire, la promotion touristique, la coopération au développement, ...;

Considérant qu'il n'y a pas d'hôpitaux gérés et financés par le secteur associatif ou le secteur privé en province de Luxembourg ;

Considérant les réformes en cours dans le paysage institutionnel et associatif belge et wallon (zones de police, ADL, secteur touristique, intercommunales, zones d'activité économique, …) ;

Considérant que les Communes de la province de Luxembourg bénéficient de longue date d'un accompagnement technique, logistique, humain et financier conséquent de l'Institution provinciale, souvent indispensable à l'exercice efficace de leurs compétences et à la réponse aux besoins de leurs citoyens ;

Considérant que l'échelon provincial est le niveau reconnu et efficient pour la gestion de crise et la planification, comme l'ont démontré les crises récentes (sanitaire, inondations, ...) ;

Considérant que la province constitue un territoire pertinent pour exercer des missions nécessitant une coordination à large échelle, une expertise technique spécifique et la réalisation d'économies d'échelle, tout en garantissant une proximité avec les réalités locales ;

Considérant que lors de la réflexion stratégique « Luxembourg 2030 » menée par la Province et l'Université de Liège et de la concertation qui s'en est suivie entre l'Institution provinciale et les Communes, ces dernières ont pu mesurer l'importance des actions supracommunales menées par celle-ci ;

Considérant que l'Institution provinciale œuvre depuis plusieurs années à une gestion responsable et rationalisée de ses ressources humaines, de ses services et de son budget, tout en développant une action supracommunale importante permettant aux Communes de mutualiser leurs moyens et de coordonner leurs actions ;

Considérant que les transferts de compétences vers les Communes pourraient accentuer des problèmes de recrutement ;

Considérant l'importance de garantir la continuité, la qualité et l'accessibilité des services rendus aux citoyens de la province de Luxembourg ;

Considérant que la Province de Luxembourg dispose de recettes fiscales propres contribuant au financement de ses missions et de ses services ;

Considérant les services relevant d'une logique supracommunale dont bénéficie directement la Commune de Vielsalm ;

Considérant que ces missions dépassent les capacités organisationnelles d'une commune isolée et rurale, garantissent une équité territoriale, contribuent à l'efficience de l'action publique et illustrent de manière concrète l'utilité, la pertinence et le caractère indispensable de l'intervention provinciale ;

DECIDE par 16 voix pour et 2 voix contre (F. Rion, J. Lamberty)

1) De réaffirmer la pertinence d'un niveau de pouvoir provincial fort, ancré dans les réalités de terrain et capable de porter des politiques publiques adaptées aux spécificités du territoire luxembourgeois ;

2) De souligner que toute réforme des institutions provinciales doit :
 - s'inscrire dans une logique volontaire de modernisation et de simplification administrative ;
 - consolider les missions supracommunales pertinentes ;
 - garantir la proximité décisionnelle et le principe de subsidiarité ;
 - reconnaître pleinement les spécificités de la province de Luxembourg et les services développés par l'Institution provinciale pour y répondre de manière adéquate ;

3) De plaider pour une réforme constructive, respectueuse du travail accompli par les agents des institutions provinciales et orientée vers le renforcement des services rendus aux citoyens en veillant à garantir la stabilité de l'emploi du personnel provincial actuel ;

4) De demander une analyse élargie de l'action publique dans l'exercice des compétences au niveau local ;

5) De considérer notamment comme missions essentielles devant être garanties, exercées et renforcées au niveau de l'Institution provinciale :

 - les services provinciaux de nature supracommunale et en appui aux communes (par exemple : les services techniques) ;
 - les missions liées à la sécurité (par exemple : le soutien à la Zone de Secours) ;
 - les missions liées à la santé (par exemple : les interventions financières au bénéfice de Vivalia).
 - Et de manière plus détaillée, les missions suivantes dont la Commune de Vielsalm bénéficie directement :

1. Les services aux communes en général :

- La formation des agents communaux.
- Les cours d'eau et la prévention des risques en matière d'inondation et la gestion des espèces invasives.
- Les voiries communales.
- L'environnement et la transition écologique, l'énergie (cellule POLLEC communale, Plan Climat, permanence du guichet Energie Wallonie, prime pour poêle biomasse, …).
- Les centrales d'achat (adhésion de la Commune de Vielsalm à 9 centrales en 2025) et la mutualisation des marchés publics.
- Le fonds d'impulsion.
- Le service de cartographie informatique.
- Le contrôle d'implantation des permis d'urbanisme.

2. L'économie et en particulier l'agriculture et le tourisme

La Commune de Vielsalm possède de nombreux atouts : commerces, services, industries du bois, tourisme, agriculture, artisanat, … Les différentes actions et missions provinciales dans ce domaine constituent une aide précieuse pour ces secteurs : mission « Objectif Métier », aide à l'exploitation de cellules commerciales vides, …

o L'agriculture

Un autre de nos secteurs économiques incontournables, l'agriculture locale, incluant de petites structures maraîchères, sylvicoles mais surtout l'élevage et le pâturage représente une part importante du territoire salmien !

De nombreuses missions et actions : services aux/ et accompagnement direct des agriculteurs, promotion et développement des circuits courts, de l'alimentation durable et de l'agriculture sociale, sensibilisation, lutte contre la pénurie de vétérinaires, collecte et recyclage des bâches agricoles, soutien au permis tracteur, soutien, et collaboration avec, de nombreux services/partenaires (Fourrages Mieux, CER Groupe, Centre de Michamps, SPIGVA (service provincial d'information, de gestion et de vulgarisation agricole), SEREAL (service de remplacement, …).
La Province fournit ici aussi un travail spécifique et adapté à notre agriculture provinciale et salmienne, différente de l'agriculture pratiquée sur les autres territoires wallons et belges.

o Et le tourisme

Il s'agit d'un secteur particulièrement développé dans la Commune de Vielsalm, commune wallonne importante en nombre de nuitées, qui possède son propre Syndicat d'Initiative et accueille sur son territoire la Maison du Tourisme Haute Ardenne. Des aides financières appréciables sont octroyées par la Province pour ces deux structures. La Province de Luxembourg soutient activement ce secteur incontournable et indispensable pour la survie de notre économie via également et notamment des rencontres, accompagnements individuels, ateliers, formations,
L'apport provincial est ciblé, les réalités luxembourgeoises et salmiennes différant à nouveau fortement de celles du reste de la Wallonie.

3. Dans le domaine de la santé et de la sécurité civile, et bien sûr de la Zone de Secours

- Actionnaire majoritaire de Vivalia (53%), la Province intervient activement dans le financement, la coordination, et le développent de soins de santé de qualité et de proximité : service d'urgence, maisons de repos (dont la résidence La Bouvière de Vielsalm), proxicliniques (dont la construction d'une d'entre elles sur le territoire salmien).
- D'autres missions prioritaires sont à son action : lutte contre la pénurie de médecins généralistes et spécialistes, d'infirmiers, de dentistes, une réalité criante dans notre province et notre commune, accompagnement des professionnels de la santé, formations BEPS pour les mouvements de jeunesse, promotion d'outils d'E-Santé, Service d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI-Lux) (107 détecteurs commandés, 4 dossiers « pollution intérieure », 7 visites de remédiation à Vielsalm entre 2023 et 2025), permanence de l'ASBL Solaix à Vielsalm (accompagnement des personnes victimes d'assuétudes) …
- La Province de Luxembourg offre également un service de médecine scolaire œuvrant principalement à la promotion de la santé et au suivi médical des élèves. Un des 8 centres de santé de la Province est situé à Vielsalm (Grand-Halleux) et 1.126 élèves salmiens sont sous la tutelle de ce service.
- Elle propose en outre une offre particulièrement étoffée dans le domaine de la santé mentale au travers de 4 Services de Santé Mentale (SSM), 4 Clubs thérapeutiques et l'Initiative Spécifique Trait d'Union (ISTU) (29 Salmiens ont bénéficié de ce service en 2025).

La santé provinciale est donc, à nos yeux, un domaine qui ne permet pas une seule gestion centralisée, fédérale ou communautaire, incompatible avec les réalités du territoire luxembourgeois et de la commune salmienne.

- Dans le domaine de la sécurité, la Province œuvre de manière très active en faveur de la Zone de Secours (dont le soutien financier annuel qui sera de 16 millions € en 2026) et possède des filières de formation dans ce domaine : cadets pompiers, aide médicale urgente et métiers de la police.

- Elle est également active en matière de planification d'urgence et de gestion des risques, un secteur à nouveau bien spécifique en raison de l'étendue géographique et des spécificités géologiques de notre territoire.
- Notre Commune bénéficie également du service d'agents sanctionnateurs dans le domaine des sanctions administratives communales.

La santé et la sécurité sont des compétences qu'il nous apparaît indispensable de maintenir et de développer à l'échelle du territoire provincial.

4. L'accompagnement social

De nombreuses missions sociales sont portées par la Province dans différents domaines :

- La rénovation du bâti et la garantie locative (Renopack-Renoprêt-GALO).
- Les violences, le harcèlement.
- Le numérique (soutien de notre EPN).
- La citoyenneté.
- La personne âgée, porteuse de handicap et/ou à faible revenu : primes téléphones et primes télévigilance (50 ménages salmiens pour chacune en 2024 et 2025).
- L'égalité des chances : primes pour l'affiliation à un club sportif pour jeunes issus de familles à faibles revenus (13 jeunes salmiens aidés en 2024 et 2025), la mission « Place aux enfants », les réunions inter-PCS (Plans de Cohésion Sociale).
- Le soutien aux associations.
- La subvention au placement de défibrillateurs (1 à Vielsalm),
- Actions diverses et soutien d'ASBL dont plusieurs sont situées sur le territoire de la commune de Vielsalm …

Des actions qui concernent et soutiennent donc une partie non négligeable de la population, participant ainsi à la cohésion sociale de tout le territoire …

5. L'accompagnement, l'enseignement, dont l'enseignement spécialisé, et la formation

- La Province de Luxembourg est particulièrement active dans ce domaine de l'accompagnement des jeunes et des personnes en situation de handicap ; au travers de ses services résidentiels (SRJ) et en milieu ouvert (AMO) mais aussi de ses écoles d'enseignement spécialisé et de sa volonté de faire de son territoire un modèle d'inclusion scolaire ; dans le domaine de l'inclusion d'élèves fragilisés ou à besoins spécifiques, 266 jeunes salmiens sont concernés. La Province de Luxembourg dispose également des services Alter & Go et All Access, actifs dans le domaine de l'accompagnement de la personne en situation de handicap, des familles et des aidants proches. 9 types d'accompagnements ont été effectués en faveur d'habitants de la Commune de Vielsalm en 2025.

- Elle est également la gérante d'une Ecole provinciale d'Administration, maillon important dans le processus de formation et d'évolution des agents locaux, et d'une Ecole Supérieure de Pédagogie.
- Et comme évoqué dans le paragraphe « Santé et Sécurité », au niveau des formations, la Province organise une filière « Feu » et une filière « Police », mais aussi une filière « Gardes Champêtres » et « pompiers-ambulanciers ».
- Dans ce domaine, elle est aussi à l'origine de la dispense de formations obligatoires de lutte contre les incendies accessibles aux entreprises des secteurs privés et publics, dont 12 Salmiens ont bénéficié depuis 2023.

6. Le sport, le soutien à la culture et en particulier la gestion de la Bibliothèque provinciale et de son partenariat avec les bibliothèques communales

- Dans le domaine du sport, la Province est l'initiatrice de plusieurs actions récurrentes notamment en faveur des enfants et des jeunes, ainsi que de la remise de prix provinciaux. A Vielsalm, ce sont 4 écoles, 121 élèves et 19 enfants qui ont bénéficié des services de la Province en matière de sensibilisation au sport - santé et à l'inclusion et de plaines d'été communales. Les stages « Ardenne Gravel » ont eux reçu 1.000 € en 2024.
- En matière de culture et de sport, la Province de Luxembourg développe des actions de terrain et assure un soutien promotionnel, logistique et financier en faveur des initiatives existantes et de la diffusion culturelle en particulier. C'est ainsi qu'elle soutient différents événements salmiens : le « Nature Festival », le festival musical « Let There Be Rock », le centre d'art brut et contemporain « La S Grand Atelier », les festivités des 20 et 21 juillet, ...
- Parallèlement à d'autres actions d'intérêt réel, un des points-phares du domaine de la culture provinciale est l'existence et la gestion de la Bibliothèque provinciale et de ses 3 entités :
- La Bibliothèque centrale (appui aux bibliothèques locales (dont la bibliothèque de Vielsalm) et soutien des communes, collaboration avec les autres bibliothèques centrales, ...).
- La Bibliothèque itinérante (bibliobus, ludobus, actions dans les classes primaires, dans des crèches et maisons de repos, ...).
- Le Service du Livre Luxembourgeois (soutien des auteurs, dont plusieurs Salmiens et éditeurs de la province).

A côté de cet accompagnement que la Bibliothèque provinciale fournit aux bibliothèques communales, une aide provinciale directe est octroyée à la bibliothèque de Vielsalm (reconnue) sous la forme d'un subside (2.231,04 € en 2024).

Un service phare en raison notamment de la fréquence et de la diversité des activités culturelles (souvent gratuites et donc accessibles à tous les citoyens) proposées au sein des bibliothèques, de l'étendue géographique de notre province et de notre commune, de la rareté des moyens de transports en commun de notre région et d'un service fourni à une très large part de la population.

6) De demander qu'une concertation soit organisée entre les différents niveaux de pouvoir concernés (Communes, Province, Région wallonne et Fédération Wallonie-Bruxelles) afin que l'ensemble des services et compétences exercés par l'Institution provinciale fassent l'objet d'une analyse visant à déterminer le niveau territorial le plus pertinent pour leur exercice, sachant que toute réforme devrait :

- garantir la pérennité et l'accessibilité des missions actuellement effectuées par l'Institution provinciale aux citoyens sur l'ensemble du territoire, quelle que soit l'entité qui les rend ;
- tenir compte de ses impacts sur l'emploi (en n'impliquant aucun licenciement) et sur l'économie ;
- assurer le maintien des moyens nécessaires au financement de ces missions, notamment par une fiscalité perçue au bénéfice du territoire provincial, les montants correspondants pouvant, le cas échéant, être reversés aux niveaux de pouvoir, organismes ou institutions amenés à reprendre certaines compétences.

De transmettre la présente délibération au Gouvernement wallon, aux autorités provinciales compétentes ainsi qu'aux instances concernées.

CONCLUSION

A l'image de la Province de Luxembourg, la commune de Vielsalm possède une large étendue géographique, pour une faible densité de population, plus faible encore que la Province, répartie dans un cadre exclusivement rural.

Au vu de ces réalités géographiques et démographiques, mais également de ses spécificités économiques (production agroalimentaire, tourisme, industries du bois, logistique, importante structure d'accompagnement de personnes porteuses d'un handicap, …), sociales (infrastructures sportives, nombreuses associations, événements culturels, musicaux, d'inclusion, bibliothèque-ludothèque-racinothèque, …), climatiques, naturelles, environnementales, patrimoniales, et rurales, la Commune de Vielsalm bénéficie de longue date d'un accompagnement conséquent, salvateur et indispensable de la Province de Luxembourg, sans lequel elle ne pourrait techniquement, logistiquement, humainement et financièrement assumer pleinement ses nombreuses compétences et répondre aux besoins de sa population.

Dans ce contexte, un éparpillement des compétences provinciales, des ressources humaines, des possibilités logistiques et organisationnelles actuelles nous semble particulièrement peu opportun si nous voulons allier rationalisation, efficacité, continuité et cohésion.

Par le Conseil,

La Directrice générale,
(s) A.C. PAQUAY.

Le Président,
(s) E. DEBLIRE.

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

A.C. PAQUAY

ADMINISTRATION COMMUNALE de VIELSALM
Luxembourg

Le Bourgmestre,

Elie DEBLIRE.